



**Procès-Verbal de la séance
du 23 janvier 2024**

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de **29**

Le Conseil Municipal de la Commune de CORMONTREUIL,
légalement convoqué le 16 janvier 2024 par Monsieur Jean MARX, Maire,
s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie.

Etaient Présents :

Jean MARX, Maire
Valérie SACRÉ, Philippe CHÊNE, Marion DEMAY,
Michel NOËL, Audrey GARDEBLED, Michel DUMONT,
Dominique MARCOUX, Lionel CORDIER, adjoints au
Maire,
Guy BIGIN, Edith LAPIE, Dominique GODART, Patrick
MÉCHERI, Christophe PRUDHOMME, Véronique
BALTAZART, Valérie DUMOULIN, Sylvie RICHY,
Sophie CHAMPY, Clotilde MORVAN, Aurélie AUBRY,
Evelyne GEORGE, Jean-Louis RUMÉRIO, Valérie
LOPPIN, Sébastien DELVAL, conseillers municipaux,

Pouvoirs :

Dominique BERGER à Michel NOEL
Aurélie ALVES ARAUJO à Sylvie RICHY
Barbara ROMANIUK à Sébastien DELVAL

Absents :

Cédric THIRY
Benjamin CHAUEVAUX

Secrétaire de séance :

Valérie DUMOULIN

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal du 12 décembre 2023
2. Création d'une brigade environnementale intercommunale / avis de la commune
3. Construction d'un complexe sportif et culturel / approbation du projet et demande de subvention au titre de la DETR et DSIL
4. Construction d'un complexe sportif et culturel / approbation du projet et demande de subvention auprès du conseil départemental
5. Construction d'un complexe sportif et culturel / approbation du projet et demande de subvention auprès de la région GrandEst dans le cadre du soutien au cadre de vie et proximité
6. Construction d'un complexe sportif et culturel / approbation du projet et demande de subvention auprès de la région GrandEst dans le cadre du soutien aux investissements sportifs
7. Travaux de rénovation de l'école Croix Bonhomme / approbation du projet et demande de subvention auprès du département de la Marne
8. Travaux de rénovation de l'école Croix Bonhomme / approbation du projet et demande de subvention au titre de la DETR
9. Aménagement d'un terrain de Street Workout / approbation du projet et demande de subvention au titre de la DETR.

2024-1-1- Approbation du Procès-Verbal du 12 décembre 2023

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention / Non participant
24	27	27	-	-

Rapporteur : Jean MARX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le Procès-Verbal du 12 décembre 2023.

2024-1-2 - Création d'une brigade environnementale intercommunale / avis de la commune

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention / Non participant
24	27	27	-	-

Rapporteur : Michel DUMONT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la création de la brigade environnementale intercommunale et précise que la commune de Cormontreuil n'adhérera pas pour le moment au dispositif.

2024-1-3 - Construction d'un complexe sportif et culturel / approbation du projet et demande de subvention au titre de la DETR et DSIL

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention / Non participant
24	27	22	5	-

Rapporteur : Jean MARX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le projet de création d'un complexe sportif et culturel ;
- S'engage à réaliser et à financer les travaux de construction d'un complexe sportif et culturel pour un coût global de 13 809 528 € HT ;
- Adopte le plan de financement prévisionnel ;
- Sollicite auprès de l'État une aide financière au titre de la DETR, le taux étant de 40% du plafond maximum des dépenses éligibles (1,2 M € HT), soit 480 000 € ;
- Sollicite auprès de l'État une aide financière au titre de la DSIL de 47,56 % soit un montant de 6 567 622 €. Étant précisé qu'il reste au maître d'ouvrage à financer 20% du projet sur ses fonds propres ;
- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision de subvention ;
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions et

à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de décision attributive de subvention ;

- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer avec les services de l'État tout document nécessaire à l'application de la présente décision ;
- Inscrit le montant de ces dépenses au budget de la commune.

2024-1-4 - Construction d'un complexe sportif et culturel / approbation du projet et demande de subvention auprès du conseil départemental

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention / Non participant
24	27	22	5	-

Rapporteur : Jean MARX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le projet de création d'un complexe sportif et culturel ;
- S'engage à réaliser et à financer les travaux de construction d'un complexe sportif et culturel, pour un coût global de 13 809 528 € HT ;
- Adopte le plan de financement prévisionnel ;
- Sollicite auprès du département de la Marne une subvention de 15% du coût global du projet ;
- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision de subvention ;
- S'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de décision attributive de subvention ;
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer avec le département de la Marne, tout document nécessaire à l'application de la présente décision ;
- Inscrit le montant de ces dépenses au budget de la commune.

2024-1-5 - Construction d'un complexe sportif et culturel / approbation du projet et demande de subvention auprès de la région GrandEst dans le cadre du soutien au cadre de vie et proximité

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention / Non participant
24	27	22	5	-

Rapporteur : Jean MARX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le projet de création d'un complexe sportif et culturel ;
- S'engage à réaliser et à financer les travaux de construction d'un complexe sportif et culturel, pour un coût global de 13 809 528 € HT ;
- Adopte le plan de financement prévisionnel ;
- Sollicite auprès de la Région GrandEst une subvention de 260 000 € dans le cadre de la politique de soutien au cadre de vie et services de proximité ;
- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision de subvention ;
- S'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de décision attributive de subvention ;

- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer avec la Région GrandEst tout document nécessaire à l'application de la présente décision ;
- Inscrit le montant de ces dépenses au budget de la commune.

2024-1-6 - Construction d'un complexe sportif et culturel / approbation du projet et demande de subvention auprès de la région GrandEst dans le cadre du soutien aux investissements sportifs

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention / Non participant
24	27	22	5	-

Rapporteur : Jean MARX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le projet de création d'un complexe sportif et culturel ;
- S'engage à réaliser et à financer les travaux de construction d'un complexe sportif et culturel, pour un coût global de 13 809 528 € HT ;
- Adopte le plan de financement prévisionnel ;
- Sollicite auprès de la Région GrandEst une subvention de 500 000 € dans le cadre de la politique de soutien au cadre de vie et services de proximité ;
- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision de subvention ;
- S'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de décision attributive de subvention ;
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer avec la Région GrandEst tout document nécessaire à l'application de la présente décision ;
- Inscrit le montant de ces dépenses au budget de la commune.

2024-1-7 - Travaux de rénovation de l'école Croix Bonhomme / approbation du projet et demande de subvention auprès du département de la Marne

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention / Non participant
24	27	27	-	-

Rapporteur : Lionel CORDIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le projet de rénovation de l'école Croix Bonhomme et s'engage à réaliser et à financer les travaux de rénovation de l'école Croix Bonhomme, pour un coût global de 565 930 € HT ;
- Sollicite auprès de du département de la Marne une aide financière au taux de 20 % du cout global du projet estimé à 565 930 € ;
- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision de subvention ;
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions et à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de décision attributive

de subvention ;

- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer avec le département tout document nécessaire à l'application de la présente décision ;
- Inscrit le montant de ces dépenses au budget de la commune.

2024-1-8 - Travaux de rénovation de l'école Croix Bonhomme / approbation du projet et demande de subvention au titre de la DETR

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention / Non participant
24	27	27	-	-

Rapporteur : Lionel CORDIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le projet de rénovation de l'école Croix Bonhomme et s'engage à réaliser et à financer les travaux de rénovation de l'école Croix Bonhomme, pour un coût global de 565 930 € HT ;
- Sollicite auprès de l'État une aide financière au titre de la DETR, à savoir 50% du plafond maximum des dépenses éligibles, soit 282 965 € ;
- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision de subvention ;
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions et à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de décision attributive de subvention ;
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer avec les services de l'État, tout document nécessaire à l'application de la présente décision ;
- Inscrit le montant de ces dépenses au budget de la commune.

2024-1-9 - Aménagement d'un terrain de Street Workout / approbation du projet et demande de subvention au titre de la DETR

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention / Non participant
24	24	22	3	2

Rapporteur : Aurélie ALVES ARAUJO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le projet d'aménagement d'un terrain de Street Workout dans le parc Moulin l'Abbesse ;
- S'engage à réaliser et à financer les travaux du terrain de sport, pour un coût global de 34 287, 56 € HT ;
- Sollicite auprès de l'État une aide financière au titre de la DETR, le taux étant de 40% du montant de la structure, soit 13 715 € ;
- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision de subvention ;

- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions et à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de décision attributive de subvention ;
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer avec les services de l'État tout document nécessaire à l'application de la présente décision ;
- Inscrit le montant de ces dépenses au budget de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean MARX déclare la séance close à 19h35

Le Maire, Jean MARX	La secrétaire de séance, Valérie DUMOULIN
	

